

# Pôle Métropolitain Artois Douaisis

## Délibération du Conseil Métropolitain

\*\*\*

n°CM-02022021-03

Séance du 02 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle Philippe Rapeneau de la Communauté Urbaine d'Arras, située à la Citadelle à Arras, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2021, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

### Étaient présents (10) :

MM. Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Xavier BARTOSZEK, Jean-Jacques COTTEL, Pierre GEORGET, Freddy KACZMAREK, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

### Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

M. Frédéric DELANNOY a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK, M. Jean-Marcel DUMONT a donné pouvoir à Pierre GEORGET, M. Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET, M. Jean-Luc HALLÉ a donné pouvoir à Christian POIRET, M. Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET, M. Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK.

### Absents excusés (7) :

Mmes Françoise ROSSIGNOL et Véronique THIÉBAUT, MM. Alain CAYET, Christophe DUMONT, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Gilles GRÉVIN.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté

18 FEV. 2021

*M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.*

ARRIVÉE

### **Objet : Commission 3 « Renforcement des solidarités » - État d'avancement des travaux**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que les actions qui concernent la Commission « Renforcement des solidarités » sont, conformément à la feuille de route arrêtée pour la période 2018-2020, les suivantes :

Ce sur quoi le Pôle Métropolitain s'engage :

- Améliorer l'offre de santé.
- Interpeller les services de l'Etat pour que le rural bénéficie de dispositifs adéquats en matière de réhabilitation de logements.
- Assurer la mise en cohérence des schémas piétons et cyclables mis en œuvre sur le territoire du Pôle Métropolitain.

Ce que le Pôle Métropolitain soutient :

- La connaissance partagée des dispositifs et structures existants en matière d'eau (potable et pluviale) sur le territoire du Pôle Métropolitain.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des suggestions émises par la Commission « Renforcement des solidarités » réunie le 3 décembre 2020 sur les sujets suivants :

- L'interpellation des services de l'Etat pour que le rural bénéficie de dispositifs adéquats en matière de réhabilitation de logements.
- L'amélioration de l'offre de santé (sur ce sujet spécifique, il est également rendu compte des travaux du Comité de pilotage « santé » réuni le 12 janvier 2021).

Le Conseil est également informé, qu'à ce stade, aucun élu pilote n'a été désigné au sein de la Commission.

Suite au compte rendu des travaux de la Commission, les compléments suivants sont apportés en séance :

- Sur le sujet des logements, la démarche proposée par la Commission – identifier les principales attentes des communes concernées, en vue d'établir un Livre Blanc du logement locatif en milieu rural, dans la perspective de rencontres avec les bailleurs sociaux – est validée. L'intérêt de travailler conjointement avec l'Union Régionale de l'Habitat est réaffirmé.
- Suite à la présentation, par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social, du programme « santé » élaboré par ce dernier sous la conduite du comité de pilotage mis en place à cet effet, les remarques suivantes sont formulées :
  - Le programme « santé » présenté pose l'état d'esprit dans lequel il convient de travailler conjointement.
  - De nombreuses tentatives de coopérations ont échoué ces dernières années par manque de volonté des acteurs.
  - Toutefois, une véritable volonté politique peut déboucher sur l'instauration d'une gouvernance efficace et la mise en œuvre d'un programme d'actions efficient.
  - Les actions proposées au sein du programme sont à prioriser. L'installation d'une plateforme de coopération et d'échange, la rédaction d'un schéma stratégique de l'exercice coordonné ou encore l'installation d'une cellule d'information et d'appui aux professionnels de santé sont autant d'actions identifiées comme pouvant être rapidement lancées.
  - A ce jour, les efforts déployés par les EPCI pour contribuer à l'amélioration du parcours de soin sont inégaux.
  - Des coopérations s'imposent avec les acteurs des territoires voisins (CHRU de Lille, CHU d'Amiens, CH de Lens), l'offre de soins sur le territoire du Pôle Métropolitain étant incomplète.
  - Sur la base des futures propositions du Comité de pilotage, la feuille de route du Pôle Métropolitain sur le sujet de la santé sera validée en Conseil.
- Monsieur Gérard Nicolle, VP à la CC des Campagnes de l'Artois et conseiller métropolitain, est désigné élu pilote sur les sujets entrant dans le champ de la délégation « développement solidaire ».
- Le projet de modification statutaire présenté ultérieurement en séance tient compte des travaux et suggestions de la commission.

**Le Conseil Métropolitain, À l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des débats et travaux de la Commission « Renforcement des solidarités » réunie le 3 décembre 2020.**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.*

*La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Le Président,

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le  
Et transmise en Préfecture le  
Le Président,

1 8 FEV. 2021  
1 8 FEV. 2021

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

1 8 FEV. 2021

ARRIVÉE